

# Procédure file

| Informations de base   |                                |                    |
|--|--------------------------------|--------------------|
| RSP - Résolutions d'actualité  | <a href="#">2019/2989(RSP)</a> | Procédure terminée |
| Résolution sur la commémoration du trentième anniversaire de la révolution roumaine de décembre 1989 |                                |                    |
| Sujet<br>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général     |                                |                    |

| Acteurs principaux |  |
|--------------------|--|
| Parlement européen |  |

| Evénements clés |                                  |   |        |
|-----------------|----------------------------------|---|--------|
| 16/12/2019      | Débat en plénière                |  |        |
| 19/12/2019      | Résultat du vote au parlement    |  |        |
| 19/12/2019      | Décision du Parlement            | <a href="#">T9-0109/2019</a>  | Résumé |
| 19/12/2019      | Fin de la procédure au Parlement |   |        |

| Informations techniques |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| Référence de procédure  | 2019/2989(RSP)                   |
| Type de procédure       | RSP - Résolutions d'actualité    |
| Sous-type de procédure  | Résolution sur déclaration       |
| Base juridique          | Règlement du Parlement EP 136-p2 |
| Etape de la procédure   | Procédure terminée               |

| Portail de documentation                  |  |                              |            |    |        |
|---|--|------------------------------|------------|----|--------|
| Proposition de résolution                 |  | <a href="#">B9-0241/2019</a> | 16/12/2019 | EP |        |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique |  | <a href="#">T9-0109/2019</a> | 19/12/2019 | EP | Résumé |

## Résolution sur la commémoration du trentième anniversaire de la révolution roumaine de décembre 1989

Le Parlement européen a adopté par 513 voix pour, 18 contre et 87 abstentions, une résolution sur la commémoration du trentième anniversaire de la révolution roumaine de décembre 1989. La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, Renew et ECR.

La révolution anti-totalitaire à Bucarest a conduit à la chute du régime communiste et à la mise en place de la démocratie. Elle a tragiquement entraîné la perte de 1 142 vies, 3 138 personnes ont été gravement blessées et plus de 760 personnes ont été illégalement détenues et torturées. Le sacrifice des citoyens roumains ayant bravé les tirs a ouvert la voie du pays vers l'OTAN, l'Union européenne et le monde démocratique.

L'utilisation de la force contre le peuple roumain en décembre 1989 a douloureusement secoué toute la société roumaine et l'identification des auteurs réels de ces crimes reste une question angoissante et non résolue pour les victimes, leurs familles et tous les citoyens roumains. Ces violations massives des droits fondamentaux ont été perpétrées par les forces du régime dictatorial communiste qui ont ouvert le feu sur des manifestants pacifiques et ont privé de leur liberté un grand nombre de manifestants contre l'oppression de Ceaușescu. Même après tant d'années, ni les victimes ni leurs héritiers n'ont appris la vérité sur les circonstances exactes de ces tragédies.

La Roumanie a inutilement retardé le processus de clarification de la vérité et de sa mise à disposition du public, qui est primordial pour garantir le droit des victimes et de leurs héritiers à une indemnisation et une réparation équitables. Les autorités nationales n'ont pas agi avec la diligence nécessaire imposée par les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Le Parlement a commémoré et rendu hommage aux victimes de la révolution de décembre 1989, qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la fin de la dictature totalitaire en Roumanie, et à leurs familles. Il a appelé la Roumanie à renforcer ses efforts pour faire la lumière sur les événements de la révolution, une nécessité absolue pour le pays, le peuple roumain, l'Europe et l'Union européenne, à la lumière du droit du peuple roumain à connaître la vérité, 30 ans après la révolution de décembre 1989.

Quant aux institutions de l'Union européenne et de ses États membres, y compris la Roumanie, elles sont invitées à faire tout leur possible pour que les crimes des régimes communistes ne soient pas oubliés et pour garantir que de tels crimes ne seront plus jamais commis.